Entre Baudin et Canrobert, l'assemblée jugera.
Quelques applaudissements sur les bancs socialistes.

RÉPLIQUE DE M. RIBOT

M. Ribot. — Un seul mot : on n'a pas attendu, pour rendre hommage à Baudin, qui a défendu la loi ; s'il était un homme, qui dût le rappeler à la tribune ce n'était assurément pas l'homme qui a violé toutes les lois de son pays... (Triple salve d'applaudissements des trois quarts de la Chambre. L'émotion est très vive.) et qui, l'ennemi étant sur le sol de la Patrie (Nouveaux applaudissements), a proclamé la Commune. (Applaudissements prolongés.)

L'extrême-gauche vocifère, empêchant d'entendre la flétrissure apportée à la tribune par M. Ribot.

M. le président pr cossin. — Ce débat a trop duré. La France ne voit, dans Canrobert, que le soldat qui représente pour elle la gloire d'hier.

Voilà le sens qu'il faut à ce vote. La question politique n'est pas en jeu, et dimanche la France conduira aux funérailles le glorieux soldat qui a défendu son drapeau dans tous les pays du monde.

Une ovation est faite à M. Ribot par la Chambre entière, à l'exception des socialistes, qui font un tapage infernal.

REJET DE LA PROPOSITION PASCHAL GROUSSET

On vote sur la proposition Paschal Grousset.

Votants, 546; majorité absolue, 224; pour, 150; contre, 296. La proposition est repoussée.

Adoption du projet du Gouvernement

On vote sur l'article unique du projet du gouvernement.

Votants, 547, majorité absolue, 224; pour, 288; contre, 159. Le crédit demandé est adopté.

Nomination d'un secrétaire

M. le Président. — Voici les résultats du scrutin pour la nomination d'un secrétaire :

Votants, 367 ; bulletins blancs, 2 ; suffrages exprimés, 365 ; majorité absolue, 183. — Ont obtenu : MM. Bezine, 156 ; Delpech, 144 ; Rose, 69 ; Mongeot, 41.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin; il y est procédé immédiatement. M. Bezine est élu au second tour.

M. Rouvier, président de la Commission du budget. — Je demande à la Chambre de décider qu'elle siégera demain pour la suite de la discussion du budget.

La Chambre décide qu'elle siégera demain à 2 heures.

La séance est levée à 6 heures 30.

AUTOUR DE LA SÉANCE

L'INCIDENT HUBBARD-D'HUGUES

Paris, 31 janvier. — A la suite d'un colloque des plus animés qui s'est engagé entre M. Hubbard, alors à la tribune, et M. le vicomte d'Hugues, colloque qui s'est perdu dans le tapage, des témoins ont été échangés.

M. Hubbard a constitué le général Yung et M. Berteaux; le vicomte d'Hugues a constitué M. Julien Dumas et M. de Trévenoux.

Paris, 31 janvier. — L'incident dont nous avons parlé s'est produit au moment où M. Hubbard voulait lire le rapport du général Pourcet et où toute la droite, soulevée, couvrait sa voix de ses clameurs.

M. d'Hugues cria à M. Hubbard, faisant allusion à un discours célèbre de ce dernier :

— Faites-vous des cuisses ?

— Vous dites? riposte M. Hubbard.

— Faites-vous des cuisses? répéta le député de Sisteron.

M. Hubbard répondit avec vivacité.

A la suite de la séance, une conférence d'une heure et demie eut lieu entre les témoins. On n'est pas encore parvenu à s'entendre, et une nouvelle réunion aura lieu ce soir chez le général Yung.

L'affaire paraît en voie d'arrangement.

SÉNAT

Séance du jeudi 31 janvier

Présidence de M. Challemel-Lacour, président

La séance est ouverte à 3 h. 10.

L'élection de M. Tillaye, sénateur du Calvados, est validée.

L'AMNISTIE

M. Trarieux, garde des sceaux, dépose le projet sur l'amnistie dont le président donne lecture.

Je demande, dit-il, au Sénat de nommer séance tenante la commission et de statuer ce soir même, ce qui lui permettrait de voter aujourd'hui un projet dont je n'ai pas à démontrer le caractère de grande justice. (Mouvements divers.)

L'urgence est mise aux voix et adoptée.

M. le Président, après adoption de divers projets d'intérêt local qui sont inscrits à l'ordre du jour, déclare la séance suspendue.

La séance est reprise à 2 h. 25.

M. Milliard dépose et lit un court rapport tendant à l'adoption du projet d'amnistie.

M. Trarieux, garde des sceaux. — Vous savez, messieurs, que ce projet a été voté, à la Chambre, à une très grande majorité.

Jamais l'accord parfait n'a été plus souhaitable entre les deux assemblées ; jamais l'heure de proclamer l'amnistie n'a été plus favorable. (Protestations sur divers bancs.)

Nous avons rempli notre devoir sans nous demander si la gratitude des amnistiés nous était acquise. (Applaudissements dans une tribune publique.)

M. le Président donne lecture du dispositif du projet.

L'article 1er est mis aux voix par division.

Le paragraphe 1er est adopté à l'unanimité ainsi que le paragraphe 2.

Répondant à une question de M. Buffet sur le § 3 (faits électoraux), M. Trarieux déclare que l'instruction des fraudes électorales de Toulouse se poursuivra. Les auteurs de délits et de contraventions seuls bénéficieront de l'amnistie.

Si le gouvernement commet des erreurs d'appréciation, les intéressés pourront exercer leur recours devant la juridiction compétente.

M. Buffet présente de nouvelles observations : l'amnistie pour les ouvriers, soit, dit-il; mais pour les méprisables agitateurs qui les perdent, non ! (Applaudissements prolongés).

M. Trarieux. — Il faut que l'œuvre d'apaisement soit complète.

Le dernier paragraphe est adopté.

L'article 1er est adopté, ainsi que l'art. 2.

M. Isaac demande l'extension de la loi aux insurgés algériens de 1870 actuellement internés à la Nouvelle-Calédonie.

M. Trarieux répond que ces individus seront amnistiés.

L'ensemble, mis aux voix, est adopté.

LES OBSÈQUES DU MARÉCHAL CANROBERT

M. le ministre de la guerre dépose un projet de loi, adopté par la Chambre, et tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 20.000 francs pour les obsèques du maréchal Canrobert.

Il donne lecture de l'article unique et demande l'urgence, après avoir fait un vif éloge de l'illustre maréchal.

Le projet est renvoyé à la commission sur la proposition de M. Loubet, président de la commission des finances, qui demande jusqu'à demain pour déposer son rapport.

Le Sénat renvoie sa séance à demain.

La séance est levée à 6 heures 10.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 31 janvier. — M. Buffet a eu un succès considérable en flétrissant les méprisables agitateurs qui fomentent les grèves ; mais le vote du projet intégral sur l'amnistie n'était point douteux, pas plus, du reste, que celui concernant les obsèques du maréchal Canrobert qui sera discuté demain.

Nous croyons savoir que la gauche démocratique veut demander le scrutin à la tribune, afin que le *quorum* ne soit pas atteint.

« Nous espérons, nous disait tout à l'heure un sénateur de la droite, que ce triste calcul sera déjoué. Ne pas faire des obsèques nationales à Canrobert après en avoir fait à M. Burdeau, ce serait odieux ! »

LA SEANCE DE JEUDI ET LA PRESSE

Du *Figaro* :

« Dans un temps où la plus vulgaire sagesse conseille à tous les partis de tout oublier et de tout rapprendre, on rencontre, paraît-il, des gens qui n'ont rien appris ni rien oublié. Il est vrai que ce sont des jeunes gens. Ils ont donné à Canrobert des leçons d'honneur militaire; un peu plus, ils l'accusaient de lâcheté. Ils ont honteusement chicané à la dépouille de ce vieux soldat les funérailles que le ministre de la guerre réclamait pour elle.»

De M. Corneiy, dans le *Gaulois* :

« Nous ne sommes pas des admirateurs du coup d'Etat; mais si une chose était capable de rendre un coup d'Etat non seulement nécessaire, mais encore agréable pour les spectateurs, ce serait bien l'attitude de la Chambre en pareille occurrence.

» Ses membres ne se doutent pas à quel point ils ont été utiles, hier, à la mémoire de Napoléon III, ni à quel point croit, par leur faute, le nombre des citoyens qui n'auraient que des quolibets et des applaudissements le jour où on les eventrait tenir séance à Mazas.»

De l'*Autorité* :

« Comme des chiens que l'odeur du cadavre attire, la bande de l'extrême gauche s'est ruée sur Canrobert. L'occasion était trop rare pour qu'elle n'en profitât pas.

» On n'a pas souvent, parmi les révolutionnaires, l'occasion de se mettre sous la dent un maréchal de France.

» Une pareille conduite soulèvera l'indignation de tous les patriotes, mais provoquera surtout la pitié. »

Du *Journal* :

« Une meute de sous-vétérinaires, grands prodigues de vieux clichés, s'acharnant après la mémoire du maréchal Canrobert, bavant sur le héros, le discutant et marchandant les quelques billets de mille demandés pour faire des obsèques nationales au dernier maréchal de France, tout cela au moment où de tous les points de l'Europe arrivent des télégrammes d'admiration et de respect, tel est le bilan de la journée d'hier. »

De M. Sigismond Lacroix, dans le *Radical* :

« Le crédit a été voté. C'est avec l'adhésion d'une majorité soi-disant républicaine, dont font d'ailleurs partie tous les bonapartistes et autres monarchistes, que la République va conduire solennellement aux Invalides le fusilleur des Parisiens de 1851. »

De l'*Événement* :

« Nous vîmes rarement débat plus pénible, plus irritant que celui qui fut soulevé par MM. Gustave-Adolphe Hubbard, Lavy et Paschal Grousset. »

De la *Petite République* :

« Hier, la Chambre a voté les crédits nécessaires aux funérailles d'un général de coup d'Etat et d'un égorgeur de guerre civile, le maréchal Canrobert. »

Du *Rappel* :

« Mais quelle séance! quelle séance! Ah ! l'apaisement! les baisers Lamourette de l'autre jour !... Comme c'est loin, tout cela !... Il est tard déjà ; trois heures et demie ».

De M. de Kérohant, dans le *Soleil* :

« Les déclamations de M. Hubbard, de M. Lavy, de M. Grousset, ne peuvent atteindre la gloire du soldat qui, comme l'a dit M. Ribot, a pendant un demi-siècle porté glorieusement le drapeau de la France sur les champs de bataille. Qu'importe l'opinion d'un Hubbard, d'un Lavy ou d'un Grousset ! »

De la *Paix* :

« Imaginez une assemblée au paroxysme de l'exaltation, de la surexcitation nerveuse, criant, gesticulant, s'apostrophant, s'invectivant à qui mieux mieux, et vous n'aurez encore qu'une faible idée du triste, bien triste spectacle que nous a donné hier la Chambre. »

De la *Libre Parole* :

« Je ne sais ce que pensera le pays de cette séance scandaleuse à tous titres. Je gage qu'il en lira le compte-rendu avec l'écœurement que nous avons éprouvé nous-même en suivant la discussion. Ce qui me console, toutefois, c'est de songer aux orateurs qui étaient chargés de défendre à la tribune les grands principes ! »

DANS LES COULOIRS

AU SÉNAT

Paris, 31 janvier. — Le roi Alexandre de Serbie est arrivé à trois heures quinze au Luxembourg. Il était accompagné du comte de Tokovo. Conduit par M. le surveillant Lucas, chevalier de la Légion d'honneur, qui attendait le jeune souverain à la porte de la cour d'honneur, et précédé de deux huissiers, le roi Alexandre a traversé la salle du Trône et la galerie du pourtour jusqu'à la loge présidentielle, qui avait été mise à sa disposition.

Le colonel Chamoin est venu le rejoindre et a pris place à côté de lui.

Les obsèques du maréchal Canrobert

Le groupe sénatorial, désigné sous le nom d'Union républicaine, a désigné M. Durand-Savoyat comme candidat au siège de secrétaire rendu vacant par suite de l'entrée de M. Gadaud dans le ministère.

Ce même groupe se montre vivement opposé à voter le projet gouvernemental tendant à accorder au maréchal Canrobert des funérailles nationales.

LES DÉCORATIONS D'ANVERS & DE LYON

Paris, 31 janvier. — Le gouvernement avait proposé pour l'exposition internationale de Lyon de décerner une croix de grand officier, six croix d'officier, et 50 croix de chevalier.

La commission s'est demandé si le nombre de ces récompenses suffira pour récompenser sans exclusion injustifiée, les exposants qui lui paraissent mériter une distinction.

Elle a recherché, et, sans vouloir donner de noms, son rapporteur établit que certains exposants déjà chevaliers de la Légion d'honneur s'étaient signalés de telle façon et en tel nombre qu'on ne pouvait les passer sous silence.

En conséquence, elle propose de porter le chiffre des croix d'officier pour Lyon à huit et pour Anvers à cinq.

De plus, les Beaux-Arts et les Arts décoratifs, qui ne relèvent pas du ministère du commerce, ne concourent pas pour ces croix. Un projet de loi spécial leur réserve pour chacune des Expositions de Lyon et d'Anvers quatre croix d'officier et vingt-cinq de chevalier.

Enfin le rapport de M. Berger contient le passage suivant relatif à la croix de grand-officier attribuée à l'Exposition de Lyon, dont le titulaire doit être M. Gailleton :

« Le projet de loi proposé par le ministre du commerce et de l'industrie à l'occasion de l'Exposition internationale de Lyon octroie l'obtention d'une croix de grand officier. La dignité que confère ce grade serait attribuée au maire de Lyon, il n'y a aucune indiscrétion à le dire.

« Le haut fonctionnaire municipal qui, depuis quinze années administre avec bonheur et dévouement la seconde ville de France, a été le promoteur de l'exposition qui vient d'être close et dont le succès a été considérable, en dépit de l'événement douloureux pour le pays qui est venu en attrister le cours.

» En élevant le maire de Lyon à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur, le gouvernement récompensera un homme de bien et rendra, à propos de l'exposition, un hommage mérité au digne représentant de la grande cité industrielle du sud-est de la France. »

LE MAUVAIS TEMPS

Bayonne, 31 janvier. — Le thermomètre est descendu cette nuit à 15° au-dessous de zéro. Un cocher est mort de froid dans la cour de la gare.

Tarascon, 31 janvier. — Le thermomètre est descendu à 6°. Le Rhône est gelé.

Perpignan, 31 janvier. — La neige continue à tomber dans les cantons montagneux et le froid est partout très vif. Les cours d'eau sont en partie gelés.

Pampelune, 31 janvier. — Toute la Navarre est couverte de neige, et le froid qu'aiguise un vent violent du Nord est très rigoureux. Plusieurs localités complètement isolées attendent des secours et des vivres.

Nîmes, 31 janvier. — Le thermomètre est descendu cette nuit jusqu'à — 11° et le froid continue intense. Le Rhône, à Beaucaire, Pont-St-Esprit et Roquemaure, charrie des glaçons énormes qui rendent la navigation impossible.

Une terrible avalanche. — Dégâts énormes

Bonneville, 31 janvier. — Vers quatre heures du matin, un formidable bruit se produisit sur la montagne de Chouzy : en un clin d'œil, une masse considérable de neige enlevait tout sur son passage : arbres, habitations, rien ne pouvait résister.

Un village situé de l'autre côté de la rivière qui divise la petite vallée a également eu à souffrir de l'avalanche.

Les vitres ont partout été brisées, des charpentes ont été démolies etc.... A l'heure matinale où la catastrophe s'est produite aucun montagnard n'était encore dehors, et c'est à cette circonstance qu'on n'a pas eu d'accident de personnes à déplorer.

Les dégâts matériels sont énormes; les maisons sont toutes recouvertes d'une couche de neige de plus de 20 centimètres.

NOUVELLES DU JOUR

La soirée politique

Paris, 31 janvier. — L'attitude résolue que M. Ribot a eu devant les énergumènes de la gauche dans la triste séance d'aujourd'hui lui fait certainement honneur. On n'en éprouve que plus de regrets de sa reculade d'avant la séance en bornant les honneurs à rendre au maréchal Canrobert à de purs honneurs militaires.

Comme nous le disait tout à l'heure un député, la Chambre l'aurait aussi bien suivi pour les obsèques nationales que pour les simples obsèques aux frais de l'Etat. Il a lui-même diminué la portée de sa victoire sur les partis démagogiques du Parlement.

On s'est demandé pourquoi le gouvernement s'était arrangé pour faire coïncider les obsèques du maréchal Canrobert avec la rentrée à Paris de Rochefort. C'est que le gouvernement craint des manifestations tant aux obsèques du maréchal qu'à l'arrivée du célèbre pamphlétaire, sans compter une autre manifestation qui pourrait bien avoir lieu devant le Panthéon où, comme on sait, a été transporté le corps de Baudin. Le gouvernement, les manifestations étant divisées, aura plus facilement raison d'elles; de plus, il a ainsi l'avantage de ne maintenir qu'une seule journée sur pied les troupes de la garnison de Paris et celles qu'il fait venir de Laon, de Soissons, d'Orléans et d'Auxerre.

C'est en prévision de manifestations possibles pour dimanche que, sur le conseil de M. Ribot et pour désarmer d'avance le célèbre fanbourg, M. Félix Faure et M. Leygues sont venus, au lendemain du vote de l'amnistie, visiter l'hôpital Saint-Antoine.

Les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais

Paris, 31 janvier. — Voici, en ce qui concerne les députés du Nord, le dépouillement du scrutin sur la demande de crédit pour les obsèques du maréchal Canrobert.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Dron, Guesde, Lamendin, Pierre Legrand.

N'ont pas pris part au vote : MM. Jung, Guillemet.

En congé : M. Défontaine, Eliez, Evrard et Jonnart.

Tous les autres ont voté pour.

La séance de la Chambre et les journaux

Paris, 31 janvier. — Du *Soleil* :

« C'est une chose véritablement humiliante pour notre pays.

« Les criailleries de quelques politiciens dans l'âme desquels l'esprit de parti a étouffé le patriotisme n'empêcheront pas notre nation d'honorer la mémoire de Canrobert au même titre que celle de Bayard. »

Paris, 31 janvier. — De la *Libre Parole* : « Le *Journal officiel* de demain contiendra le récit de la page la plus douloureuse de l'histoire de France, et quand on songe qu'il y eut 160 députés pour applaudir ça, on en envahi par un immense dégoût.»

La rentrée de M. H. Rochefort en France
Les manifestations

Calais, 31 janvier. — M. Henri Rochefort télégraphie qu'il arrivera à Calais après-demain samedi, à 2 heures 30 de l'après-midi. Les socialistes organisent une manifestation

Paris, 31 janvier. — C'est exactement à 4 h. 36 de l'après-midi, dimanche, que Rochefort arrivera à la gare du Nord. Quarante députés et quinze conseillers municipaux socialistes se rendront samedi à Calais prendre part à la manifestation des socialistes calaisiens et reviendront ensuite à Paris avec Rochefort.

D'autre part MM. Millerand, Gérault-Richard, Jaurès, Sembat, salueront Rochefort à la gare du Nord au nom de la *Petite République*.

Demain soir, tous les comités socialistes se réuniront pour organiser la manifestation de dimanche.

La mise en liberté de M. Gérault-Richard aura lieu sans doute après la promulgation de l'amnistie à l'*Officiel*.

Il n'y a pas de manifestation organisée.

Le retour de M. Ed. Drumont à Paris

Paris, 30 janvier. — Il se confirme que M. Ed. Drumont, profitant de l'amnistie, va revenir à Paris.

Les affaires de chantage

Paris, 31 janvier. — C'est le 13 février que l'affaire dite des cercles viendra devant la onzième chambre correctionnelle. C'est M. le substitut Thomas qui soutiendra la prévention.

A Madagascar

Paris, 31 janvier. — En passant à Diego-Suarez, d'où il doit se rendre à Majunga, le capitaine de vaisseau Bienaimé a fait embarquer sur le *Romanche*, 400 hommes qui, à l'heure actuelle, doivent occuper la baie de Bombetok et la ville de Majunga.

A Tamatave, dont la garnison est de 500 hommes, le nombre des malades, assez grand à l'origine de l'occupation, diminue rapidement.

Depuis le bombardement de Farafale, que le capitaine Bienaimé fera occuper dès qu'il aura reçu des renforts à Tamatave, les Malgaches ne donnent plus signe de vie.

Le prince Ramahatra, commandant en chef des troupes malgaches, et ses lieutenants, ont installé leur quartier général à Manja-Kanarianombana.

Une manifestation militaire à Grenoble

Grenoble, 31 janvier. — Ce soir, une manifestation militaire a eu lieu à l'occasion du départ des volontaires du 4e génie qui doivent faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar.

Une foule énorme s'était rendue à la gare. La compagnie désignée par le sort est arrivée à sept heures, accompagnée par tout le régiment, le général Moreau, le colonel Laurent, les officiers et le drapeau du 4e en tête.

La population a poussé à plusieurs reprises les cris de « Vive le 4e génie! vive l'armée! » Hier le colonel, dans la cour de la caserne, avait adressé une allocution aux troupes.

Une fête royaliste

Paris, 31 janvier. — Ce soir a eu lieu dans la salle des Mille-Colonnes, rue de la Gaîté-Montparnasse, une grande fête organisée par la Jeunesse royaliste de Paris et le Comité royaliste du 14e arrondissement.

Cinq cents personnes, parmi lesquelles beaucoup de dames, avaient répondu à l'appel.

MM. le marquis de l'Angle-Beaumanoir, sénateur, de la Rochejacquelein, député, Roger Lambelin, conseiller municipal, comte de Poli-Mayol de Lupé ont pris successivement la parole et ont fait le procès du gouvernement actuel.

Une première représentation à Paris

Paris, 31 janvier. — Ce soir a eu lieu à la Porte-Saint-Martin la première du *Collier de la Reine*, drame en cinq actes, tiré du roman d'Alexandre Dumas par M. Pierre Decourcelle.

Le sujet de la pièce est connu.

La reine Marie-Antoinette et le cardinal de Rohan ont failli être victimes d'une intrigue que l'histoire n'a point réussi encore à éclaircir.

Le dramaturge, en effet, a adopté la version du romancier. L'innocence de Marie-Antoinette un moment calomniée éclate à la fin à la suite de péripéties tumultueuses.

M. Pierre Decourcelle a évoqué de la façon la plus intense les milieux dans lesquels s'agitèrent les personnages de son drame. Il nous a fait revivre la vie exacte des grands seigneurs et des foules de 1785.

On ne peut que louer l'exactitude et l'art des costumes et du décor. Tous les interprètes se sont montrés à la hauteur de leur tâche. Mlle Berthe Cerny (Marie-Antoinette), M. Berton (Louis XVI) ont eu la plus grosse part de succès. Le public sympathique les a chaleureusement applaudis.

L'Alsace Lorraine au Reichstag

Berlin, 31 janvier. — Les débats continuent au Reichstag sur les propositions relatives à la suppression de l'article dictatorial pour l'Alsace-Lorraine.

M. Preis dit : « L'article dictatorial est indigne de l'Allemagne ; par la patience, la douceur et la prudence on pourra atteindre le but visé, c'est-à-dire l'assimilation. Actuellement l'Alsace-Lorraine est un cimetière politique. »

Le ministre d'Etat de Koëller répond au milieu des interruptions : « Aucun pays n'est mieux administré que l'Alsace-Lorraine (oh ! oh ! rires). Je ne sache pas qu'il règne en Alsace-Lorraine une tranquillité de cimetière, le peuple est très raisonnable, très réfléchi; les Alsaciens-Lorrains, en majorité, se trouvent aujourd'hui heureux. »

Le prince de Hohenlohe fait ressortir que l'article dictatorial est un moyen de défense nécessaire contre l'agitation fomentée par l'étranger ; le peuple ne s'inquiète que de la prospérité industrielle du pays.

M. Lenzmann dit que les hébraux doivent combattre toute mesure qui pourrait servir à mettre en danger les conquêtes de 1871; l'article dictatorial est encore pire que la loi contre les socialistes.

M. Pœhlmann fait remarquer que la situation en Alsace-Lorraine s'est considérablement améliorée qu'un commencement de réconciliation se produit et qu'on prend confiance dans le gouvernement.

L'ambassadeur du Maroc à Madrid souffleté, dans la rue, par un général espagnol

Madrid, 31 janvier. — Au moment où il sortait de l'hôtel de Russie où la mission est descendue, l'ambassadeur du Maroc a reçu un soufflet qui a amené chez lui un saignement de nez. Cependant, l'ambassadeur s'est rendu au palais, où la reine a reçu ensuite l'ambassade.

A la Chambre, le ministre de la guerre, répondant à une question, dit que la personne qui a soufflété l'ambassadeur du Maroc a déclaré être le général de brigade retraité Fuentès.

Le ministre ne sait pas si le coupable est effectivement le général; il a demandé des renseignements à cet égard, et ajoute que le général Fuentès, qui a de brillants états de service, donnait depuis quelque temps des signes de troubles cérébraux.

Madrid, 31 janvier. — Avant de commettre son attentat, le général Fuentès a déjeuné à l'Hôtel de Russie.

Il a dit à un serviteur de l'ambassade : « Dis à ton maître qu'il y a encore en Espagne un homme qui peut venger le général Margallo tué à Melilla traitreusement. » Après son acte et quand l'officier de l'escorte voulut l'arrêter, le général Fuentès dit son nom ; l'officier de police l'arrêta et le conduisit au poste.

Ce grave incident produit une grande sensation; le maréchal Martinez Campos a rendu visite à l'ambassadeur marocain pour lui témoigner ses regrets; à la Chambre, le ministre de la guerre a également exprimé les regrets très vifs du gouvernement.

L'instruction du procès a été commencée immédiatement. Le général Fuentès comparaîtra devant un conseil de guerre. On persiste à dire que sa raison est troublée, mais cette version rencontre beaucoup d'incrédulité.

Arrestation d'anarchistes à Berne

Berne, 31 janvier. — Tous les anarchistes italiens sous le coup d'un arrêté d'expulsion ont été arrêtés, sauf le Tyrolien Gioseffi qui est en fuite. Deux autres anarchistes ont obtenu un sursis de vingt-quatre heures; ils seront reconduits ensuite à la frontière.

La catastrophe de l' « Elbe »

Rotterdam, 31 janvier. — Le bâtiment qui a coulé l'*Elbe* est toujours inconnu, mais on croit que c'est le *Crathie*.

Le capitaine Gordon, commandant de ce bâtiment, déclare qu'il ne sait pas le nom du navire qu'il a rencontré, et qu'après avoir attendu deux heures à l'endroit où s'est produit la collision, il a dû continuer sa route, le *Crathie* étant en danger de couler. D'autre part, un officier du *Crathie* dit que le navire abordé avait signalé qu'il n'avait pas besoin d'aide.

Un drame terrible à Constantinople. Quatorze personnes poignardées dans la rue

Constantinople, 31 janvier. — Hier, dans un faubourg excentrique, un individu resté inconnu a poignardé successivement quatorze personnes; parmi les victimes se trouvent un Allemand qui a été mortellement blessé, un Turc et plusieurs chrétiens. L'assassin est activement recherché.

La guerre entre la Chine et le Japon

Shanghaï, 31 janvier. — L'infanterie japonaise s'est emparée du fort-est de Wei-Hai-Wei, situé au côté opposé au port.

De son côté, la flotte japonaise qui participe à l'investissement a bombardé hier les forts de la place.

Ses compagnies de débarquement mises à terre, ont réussi à s'emparer de trois forts et à réduire au silence le quatrième.

Ici, on considère ces événements comme très importants, étant donné l'influence qu'ils peuvent avoir sur les négociations qui doivent s'engager aujourd'hui même entre le gouvernement du Mikado et les plénipotentiaires chinois arrivés à Kobe.

L'insurrection au Pérou

Lima, 31 janvier. — Les insurgés se sont emparés de Arégaipa.

La révolution dans la Colombie
Un combat meurtrier

New-York, 31 janvier. — Un télégramme de Colon annonce qu'un combat a eu lieu aujourd'hui à Bogota. Il y a eu deux cents morts.

Les troupes du gouvernement, qui étaient commandées par le président en personne, ont été victorieuses. Elles ont été ensuite transportées par chemin de fer de Carthagène à Machina, pour combattre les insurgés. Soixante libéraux ont été arrêtés à Carthagène. On procède à des enrôlements par la force.

Désordres à Guyaquil. — Plusieurs tués

Guyaquil (Equateur), 31 janvier. — Des désordres ont éclaté ici, motivés par l'autorisation qu'avait donné le gouvernement d'arborer le drapeau de l'Equateur sur le croiseur l'*Esmeralda*, vendu au Japon par le Chili. Les troupes ont dû faire feu sur la foule : il y a eu plusieurs tués.

Les Anglais en Afrique

Liverpool, 31 janvier. — Un télégramme privé reçu ici aujourd'hui, mais dont nous ne pouvons garantir l'exactitude, annonce que Akassa, siège du gouvernement de la compagnie royale du Niger, a été attaquée et pillée par les indigènes. Le commerce serait entièrement arrêté.

Une conférence de M. l'abbé Lemire à Amiens

Amiens, 31 janvier. — 1,200 citoyens, réunis dans la salle de l'Alcazar sur la convocation de l'*Echo de la Somme* et de la *Chronique Picarde* pour entendre une conférence de l'abbé Lemire, député du Nord, sur le devoir patriotique et social à l'heure présente, ont voté un ordre du jour demandant la liberté d'association, la décentralisation, le maintien et l'organisation du suffrage universel, le vote des lois pour la réforme de l'impôt et l'accès de la petite propriété à l'ouvrier et au paysan. Grand enthousiasme et succès complet pour la cause de la démocratie.

Réunion du Conseil de cabinet

Paris, 31 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère des finances, sous la présidence de M. Ribot.

LE BUDGET DE 1895

Ils se sont longuement occupés du budget de 1895 dont l'examen doit se poursuivre aujourd'hui devant la Chambre.

Le gouvernement demandera à la Chambre de discuter les divers budgets des dépenses dans l'ordre suivant : Affaires étrangères, agriculture, commerce, postes, instruction publique, cultes, beaux-arts, intérieur, travaux publics, colonies, marine, guerre et finances.

LES LIEUX DE DÉPORTATION

Le gouvernement demandera également à la Chambre de voter dans le plus bref délai possible le projet déposé par le précédent cabinet et qui a pour but d'affecter les îles du Salut à la déportation dans une enceinte fortifiée.

LES OBSÈQUES DU MARÉCHAL CANROBERT

Le conseil s'est ensuite entretenu des obsèques du maréchal Canrobert.

Les funérailles, qui avaient été primitivement fixées à samedi prochain, n'auront lieu que dimanche à midi.

La cérémonie sera purement militaire. Les députations des corps constitués se réuniront aux Invalides. C'est à l'hôtel des Invalides que le ministre de la guerre prendra la parole.

Le président de la République

Paris, 31 janvier. — M. Félix Faure s'est rendu, ce matin, à l'hôpital Saint-Antoine, situé dans le faubourg populaire de ce nom. Il a parcouru toutes les salles, encourageant les malades, remettant 500 fr. pour améliorer aujourd'hui leur ordinaire.

C'est très chaleureusement qu'il a remercié le personnel de l'hôpital.

A sa sortie, il a été l'objet de la part de la foule d'une curiosité plutôt sympathique.

La maison Félix Faure et Cie

Voici un document assez intéressant : c'est la lettre circulaire que viennent d'envoyer à leur clientèle les anciens associés de M. Félix Faure, MM. Bergerault et Cremer. Voici cette circulaire :

« Le Havre, 25 janvier,

» Monsieur,

» M. Félix Faure, notre chef éminent, ayant décidé d'abandonner les affaires commerciales, la maison qu'il avait fondée en 1865 et dans laquelle nous étions ses collaborateurs depuis vingt-sept ans, comme employés d'abord et actuellement comme associés, cesse d'exister à compter de ce jour.

» Nous avons l'honneur de vous en informer. »

MM. Bergerault et Cremer complètent cette circulaire en annonçant que la maison de commerce, reconstituée sous une nouvelle raison sociale, s'occupera de toutes les affaires que comporte la place, et notamment des cuirs ».

Suit le fac-simile de leurs signatures.

Le correspondant qui envoie ce renseignement y ajoute malheureusement un détestable calembour. Il paraît que la place du Havre, en recevant cette circulaire, aurait dit :

— Voilà la maison de commerce Bergerault *écrémée*.

Une lettre du Pape au Czar

Rome, 31 janvier. — Le Pape vient d'envoyer au czar une lettre très importante dans laquelle, après l'avoir félicité de son avénement au trône, il touche à plusieurs questions concernant la situation du catholicisme en Russie. La lettre, écrite dans les formes les plus courtoises, constate les excellentes relations entre le gouvernement du czar et le Saint Siège.

Dans ces derniers temps, le Pape a fait parvenir à quelques évêques et personnages polonais des provinces prussiennes et autrichiennes de sages avis, les exhortant à mettre en pratique les conseils de prudence et de soumission donnés dans son Encyclique. On aurait eu lieu, paraît-il, de craindre à Rome qu'une certaine agitation ne se produisît parmi les Polonais soumis à la Prusse et à l'Autriche. Cette agitation empêcherait le czar de se montrer bienveillant envers les Polonais de Russie. De là les conseils de modération de la part du Pape.

La grève de Roanne

Paris, 31 janvier. — Le groupe socialiste recevra demain une délégation des grévistes de Roanne qui sera ensuite présentée au président du conseil.

Un service à Paris pour M. de Giers

Paris, 31 janvier. — Ce matin a eu lieu, à l'église russe de la rue Daru, un service pour S. Exc. M. de Giers.

Le baron de Mohrenheim et le personnel de l'ambassade russe y assistaient. M. Félix Faure était représenté par le général Tournier. M. Ribot, président du Conseil, était représenté. M. Hanotaux s'y est rendu en personne.

Le maintien de l'autocratie en Russie

St-Pétersbourg, 31 janvier. — On s'entretient beaucoup dans les cercles politiques de l'allocution que le tsar a adressée, hier, aux délégués de la noblesse des zemstwos et des municipalités des villes de l'Empire. Cette allocution est ainsi conçue ;

« Je suis content de voir les représentants de tous les Etats russes qui sont venus manifester leurs sentiments de fidèles sujets, et je crois à la sincérité de ces sentiments qui sont unis chez les Russes; mais, je sais que dans ces derniers temps, dans quelques assemblées des zemwos, dans des conseils généraux, des voix se sont fait entendre, des gens entraînés par des rêves insensés ont manifesté le désir de voir les représentants des zemtwos participer à la gestion des affaires de l'Etat.

» Que tout le monde sache qu'en vouant toutes mes forces au bien du peuple, je sauvegarderai le principe de l'autocratie avec la même fermeté et aussi inflexiblement que l'a fait feu mon père, d'impérissable mémoire ».

Les maréchaux et les délégués de la noblesse se sont rendus à la cathédrale de Kasan et ont demandé qu'une messe fût immédiatement célébrée pour remercier la Providence de la déclaration de Nicolas II et de la résolution impériale de maintenir les principes autocratiques.

L'état de M. Crispi

Rome, 31 janvier. — En dépit des démentis officieux, il est certain que l'état de M. Crispi cause quelque inquiétude à son entourage.

Le président du conseil n'est pas jeune: il a 75 ans. Les émotions de ces temps derniers ont développé chez lui certains phénomènes cardiaques. Hier les médecins ont constaté une grande prostration et une faiblesse notable du pouls.

Le président du conseil devait se rendre à Naples pour assister aux obsèques de la princesse de Linguaglossa, la mère de son gendre. Les médecins l'en ont dissuadé. Ils lui ont recommandé en outre un calme absolu et une abstention complète de travail.

LES VIEILLES SEIGNEURIES

LES VIEILLES CENSES ET LES VIEILLES FAMILLES de Roubaix

PAR TH. LEURIDAN (1)

Je ne sais quel a été ou plutôt quel sera le sort de cet ouvrage, car je ne suppose pas que le dernier mot de sa destinée soit encore dit; mais j'imagine que son titre, si plein de promesses, et le nom de son auteur, accoutumé à tenir plus qu'il ne promet, suffisent amplement non pas seulement à lui assurer sa place au foyer des nombreuses familles qui y trouveront de précieux souvenirs, mais encore à provoquer l'attention de ceux qui ne sont point résolus à se désintéresser systématiquement de l'histoire du pays où ils sont nés ou simplement qu'ils habitent.

Pour mon compte, pendant ces derniers jours où l'inclémence de la température disposait peu aux excursions d'agrément, j'ai fait, grâce à lui, de longues, agréables et instructives promenades tout autour et jusqu'au cœur de la ville; parti de la Pontennerie et du Tilleul, j'ai continué par Maufait, Gorghemez, le Moulin de Roubaix, Barbieux, les Huchons, pour revenir sur le Trichon, passer par le Fresnoy, Blanches-Mailles, le Fontenoit, la Fosse-aux-Chênes, les Couteaux, le Hutin, la Vigne, l'Hommelet au Bois, et terminer par Beaurewart, Beaurepaire et le Pire.

Et quel guide, que ce savant et bon M. Leuridan ! avec lui on est sûr de ne pas s'égarer, ni de s'ennuyer non plus ; il connaît tout dans le détail, choses et gens ; il a compulsé tous les parchemins des seigneurs, nobles hommes et propriétaires des fiefs ou domaines, et il en est aussi pénétré que s'il avait été le notaire de chacun d'eux ; il a vécu également dans la familiarité des censiers qui tantôt bataillent avec les habitants du bourg et tantôt vont eux-mêmes à la ville pour y faire souche de bourgeois et de fabricants ; la ville elle-même n'a pas de secrets pour lui ; il surveille les restaurations de l'église et se tient au courant de toutes les fondations pieuses et charitables comme de tous les progrès de l'industrie; et le commerce assidu qu'il entretient avec les gens d'autrefois ne lui fait pas négliger ceux d'aujourd'hui auxquels il est capable d'apprendre du nouveau sur leur propre famille. Du reste, si vous voulez avoir une idée plus exacte de l'excellence d'un pareil guide, ouvrons le volume et feuilletons-le.

* * *

La